

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**21**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 9 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le neuf du mois de juillet à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le deux juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en Visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

15 JUIL. 2021

Déposée en  
Préfecture le

13 JUIL. 2021

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

### Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Aurélien MODURIER, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **AIDE FINANCIÈRE À SA MONT-BLANC POUR 9 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À SAINT-JORIOZ - OPÉRATION "PARC SAINT-JORE"**

Route de l'Eglise à Saint-Jorioz, la SA d'HLM Mont-Blanc acquiert 9 logements locatifs sociaux en état futur d'achèvement, dans un ensemble immobilier comprenant 28 logements. Ces 3 PLAI, 5 PLUS et 1 PLS seront composés de 4 T2 et 5 T3. Chacun bénéficiera d'une cave, d'une place de stationnement et d'une terrasse ou d'un balcon.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (19 décembre 2018),

### **LE BUREAU DECIDE :**

d'accorder à la SA Mont-Blanc une aide financière de 13.500 € correspondant à la somme de :

- 2.000 € par logement, soit 6.000 € pour les 3 logements PLAI,
- 1.500 € par logement, soit 7.500 € pour les 5 logements PLUS.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés en une seule fois à l'achèvement des travaux, au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation d'un justificatif officiel.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.